



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 3 décembre 2024  
N°2024\_25901\_DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête « Familles » 2025

*Service producteur* : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Unité des études démographiques et sociales, Division Enquêtes et études démographiques.

*Opportunité* : avis favorable émis le 9 juin 2022 par la Commission « Démographie et questions sociales ».

Réunion du Comité du label du 9 octobre 2024 (commission « Ménages »).

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2025
Publication JO	Oui
Périodicité	Ponctuelle

#### **Descriptif de l'opération**

L'enquête sur les familles, dont le nom a varié au fil du temps, a été mise en place en 1954 pour compléter, sur un échantillon de personnes recensées, les informations recueillies au recensement, puis rééditée à chaque recensement exhaustif. La dernière édition a été menée en 2011 en lien avec l'enquête annuelle de recensement. L'enquête sera conduite à nouveau en 2025. Les deux principales nouveautés de cette édition sont l'élargissement du champ aux départements et régions d'outre-mer (Drom) et une collecte multimode, papier / internet.

L'enquête Familles recueille des informations détaillées sur la composition des familles et les liens familiaux en dehors du ménage (parents, enfants, petits-enfants), ainsi que la datation des principaux événements familiaux et conjugaux survenus au cours de la vie (mises en couple, ruptures, naissance des enfants, décès des parents...). Différents partenaires et organismes (notamment le Cnis) ont exprimé le souhait de disposer également d'éléments sur les enfants de parents séparés, ainsi que sur les thématiques des solidarités familiales et la transmission des langues ; ces thématiques ont donc été retenues pour l'édition 2025.

L'enquête Familles permet d'analyser de nombreux thèmes démographiques tels que la descendance finale (ensemble des enfants eus, y compris ceux qui ne résident plus avec leurs parents) et les parcours conjugaux et familiaux, ainsi que des situations rares (hommes à la tête de famille monoparentale, familles homoparentales, orphelinage, adoption...). Elle permet d'étudier ces thèmes selon de nombreuses dimensions : générations, diplômes, origines sociales et géographiques... Dans un contexte de baisse persistante des naissances et de diversification des histoires et situations familiales, l'enquête Familles apporte un éclairage précieux.

L'enquête Familles de 2025 portera sur un échantillon de personnes recensées à l'enquête annuelle de recensement (EAR) de 2025. Dans une première étape, un échantillon des communes concernées par l'EAR 2025 sera tiré. Puis, parmi ces communes, des zones de collecte seront tirées au sort. Tous les logements qui seront recensés dans ces zones seront enquêtés pour l'enquête, et, au sein de ces logements, il est prévu d'interroger tous les adultes d'un sexe donné : soit tous les hommes majeurs, soit toutes les femmes majeures. L'échantillon initial porte sur environ 490 000 personnes.

Le protocole de collecte est le suivant : les répondants à l'enquête annuelle de recensement par papier répondront à l'enquête Familles par papier, et les répondants à l'enquête annuelle de recensement par Internet répondront à l'enquête Familles par Internet. Parmi les non-répondants à l'enquête par Internet, un sous-échantillon sera enquêté par téléphone (avec passation du questionnaire par téléphone).

Le questionnaire de l'enquête est court ; sur papier, il correspond à un format A3 recto-verso. Le questionnaire est auto-administré. Le temps de réponse prévu est de l'ordre de 15 à 20 minutes en moyenne.

L'Insee assure la maîtrise d'ouvrage de l'enquête. L'Ined, partenaire historique, la Drees et la Cnaf sont associés au comité scientifique de l'enquête qui se réunit régulièrement depuis novembre 2021. L'enquête Familles fait partie des huit enquêtes de l'équipement structurant pour la recherche (Equipex) en sciences sociales *Lifeobs*, observatoire français des parcours de vie, porté par l'Ined.

Les utilisateurs potentiels de l'enquête sont les services de la statistique publique (notamment Insee et Drees, SSM Culture), mais aussi les institutions et chercheurs intéressés par les thèmes de l'enquête (notamment l'Ined ou la Cnaf). Les chercheurs pourront accéder au Fichier de production et de recherche (FPR) ou à un fichier plus détaillé au CASD, après accord du comité du secret.

~~~

***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

### **Remarques générales**

- Le présent avis fait suite à celui émis à l'issue de la séance consacrée au pilote « Familles 2024 » du 28 juin 2023 et à une consultation électronique en mai 2024. Ces premiers examens ont permis d'expertiser les questions relatives à la concertation et au questionnaire papier, et de formuler des observations et recommandations qui ne sont pas rappelées ici.
- Le Comité constate que l'enquête « Familles », adossée au recensement dès l'origine, a été mise en place en 1954 pour étudier la fécondité des femmes. Depuis, l'enquête a évolué pour mettre davantage l'accent sur l'histoire familiale et mieux rendre compte de sa complexité croissante. Elle a été étendue aux hommes en 1999. Elle a également su intégrer les innovations technologiques et méthodologiques, en adaptant en 2011, son dispositif à celui des enquêtes annuelles de recensement. Pour la collecte 2025, les principales modifications portent sur l'adoption d'une collecte multimode (papier, Internet, téléphone), l'élargissement aux Départements et régions d'Outre-mer (y compris Mayotte) et également sur des projets d'appariements avec des données autres que le recensement. L'édition 2025 de l'enquête

s'inscrit également dans un projet de recherche, LifeObs, coordonné par l'Ined, dont l'Insee est partenaire.

- À l'issue du pilote « Familles 2024 », le Comité constate que le service a mis en place l'infrastructure et le réseau d'acteurs qui seront à nouveau mobilisés par la collecte de l'enquête « Familles 2025 », et qu'il a identifié des marges d'amélioration pour renforcer l'action de ce réseau. Il constate en revanche que malgré l'obligation de réponse, le taux de réponse, dont la mesure était un objectif du pilote, est d'environ 50 % pour la collecte Internet comme pour l'enquête papier, nettement en deçà de celui de l'enquête 2011 (84 %), collectée uniquement en papier et non obligatoire. Sur ce sujet, il souligne l'intérêt de l'analyse des raisons ayant conduit les enquêtés à répondre. Cette analyse menée à partir des résultats du pilote Internet, montre en effet que parmi les répondants qui se sont exprimés sur le sujet, le caractère obligatoire est mis en avant, ainsi que de manière secondaire, l'intérêt pour le thème. Le Comité prend acte par ailleurs de l'absence d'impact du pilote sur la collecte du recensement lui-même.
- Le Comité souligne positivement les mesures prises ou envisagées par le service, suite à l'exploitation du pilote, afin de consolider le taux de réponse : communication auprès du grand public et des acteurs de la collecte, amélioration de l'ergonomie du questionnaire, traduction de ce dernier en 6 langues, ou encore meilleur usage des informations de contact. Le représentant de l'Union nationale des associations familiales propose par ailleurs les services de son institution pour relayer localement la communication autour de l'enquête. Si, malgré ces efforts, le taux de réponse final devait rester à un niveau comparable à celui du pilote, le Comité émet un point de vigilance sur l'interprétabilité et la précision de certains résultats (du fait des effectifs de répondants, des effets de grappe, de sélection...), en particulier dans une perspective de comparaison temporelle, d'analyse de populations rares et/ou spatiale infra-nationale.
- Le Comité prend acte des avantages historiques d'une enquête de grande taille adossée au recensement, tant sur le plan de la complémentarité des questionnements que de l'organisation et de la maîtrise des coûts. Il relève également que les évolutions récentes des méthodologies de collecte (multimode...), et les taux de réponse associés invitent à réexaminer l'équilibre entre les avantages et les inconvénients de ce dispositif spécifique, dans l'optique d'éclairer les décisions concernant la réalisation d'éventuelles futures enquêtes du même type. Le Comité note que le service a prévu d'élaborer, à l'issue de l'enquête, une note de synthèse globale sur ce sujet, et il demande à en être destinataire.

## Méthodologie

- Au vu de la diversité des modalités de collecte et de questionnements, ainsi que du niveau relativement bas du taux de réponse observé au pilote, le Comité regrette de ne pas disposer d'éléments détaillés sur certains aspects, qui auraient permis une meilleure appréhension globale du dispositif dont les modalités sont interdépendantes. Il demande donc à être destinataire de notes sur les choix envisagés par le service en matière de :
  - sélection des populations faisant l'objet de relances téléphoniques, et stratégie de pondérations associée (pour exploiter ces populations spécifiques et pour exploiter ces répondants téléphoniques – représentant une très faible part de l'ensemble des enquêtés – avec le reste de la population) ;
  - mise en place des appariements (liste des fichiers finalement retenus sachant que le Comité a noté que la priorité est donnée aux fichiers fiscaux et à ceux de l'état-civil), modalités et qualité attendue des appariements, aspects « Informatique et libertés »...

- Plus largement, le Comité souhaitera être informé des travaux visant à identifier et corriger (ou à tout le moins documenter) les éventuels biais de sélection ou de mesure ainsi que des travaux de pondération (y compris sur les questions exclusivement Internet, les questions facultatives, les enfants non résidents). À cet égard, tout en considérant qu'elle ne saurait remplacer une collecte effective et directe, le Comité note la richesse et la fraîcheur de l'information disponible sur les non-répondants, du fait, notamment, de l'adossement aux enquêtes annuelles de recensement. Il note également que les questions exclusivement Internet sont peu nombreuses et visent uniquement à préciser ou enrichir une question également posée dans le questionnaire papier. Enfin, il retient que le service a prévu de valider la qualité des redressements de ces questions en préalable à leur diffusion, et d'y associer les précautions adéquates pour les utilisateurs.

## Questionnaire, protocole

- Lors de la consultation du mois de mai 2024, le Comité a noté les attentes multiples suscitées par l'enquête, ainsi que la difficulté de les concilier en quatre pages. Il constate que hormis les ajustements de formulation opérés par le service suite aux résultats du test 2023, le bilan du pilote de 2024 indique que le questionnaire papier est encore jugé très dense et peu lisible du fait de nombreux filtres, faisant courir un risque sur la nature de l'information collectée. Il relève toutefois que la collecte papier ne représente en revanche plus qu'un tiers des réponses environ.
- Concernant le questionnaire Internet, le Comité invite le service à accorder une attention particulière aux aspects qui n'ont pas été testés lors du pilote, et notamment à revoir et diversifier les textes des infobulles (en les adaptant aux questions posées, en les formulant en des termes moins académiques, et en tenant compte des contraintes d'ergonomie), et également à réexaminer les formulations des questions ajoutées au questionnaire. Le Comité invite plus largement le service à instruire les remarques formulées lors de la consultation de mai 2024 ou lors du prélabel de la séance du 9 octobre 2024, ou au cours de cette même séance.
- Le Comité note la qualité visuelle de la nouvelle version du document (notice) papier qui sera remis aux enquêtés pour l'enquête 2025 (qui renvoie *via* un QR code à des informations plus complètes sur Internet) et souligne l'importance d'être particulièrement attentif aux mentions relatives aux objectifs des questions, aux usages des données et à la confidentialité, notamment sur les thématiques qui ont parfois été considérées comme intrusives (unions antérieures et parents décédés). Plus généralement, le Comité invite le service à veiller à ce que le message de confidentialité des données soit suffisamment visible et fréquemment rappelé pour favoriser des réponses complètes et fidèles à la réalité.
- Le Comité invite le service à reconsidérer sa stratégie d'utilisation systématique de contrôles non bloquants en l'absence de réponse, en lien avec les préconisations du Département des méthodes statistiques de l'Insee, qui préconise l'utilisation de tels contrôles, y compris non-bloquants, pour les seules variables considérées comme importantes.
- Le Comité demande au service d'ajuster dans les documents de collecte la durée annoncée à celle constatée, et à préciser le cas échéant si la réponse via un ordinateur est plus aisée qu'avec un smartphone.

## Environnement juridique

- Le Comité rappelle qu'il revient au service de vérifier, avec son unité juridique, que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect de la réglementation « Informatique et libertés ». Le Comité a transmis au service les remarques formulées par la Cnil, dont certaines sont

relatives aux appariements dans le contexte spécifique du recensement (cf. délibération Cnil n° 2023-133 du 7 décembre 2023). Une attention particulière devra notamment être portée à la bonne information des enquêtés.

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'enquête « Familles » 2025 et, par délégation du Président du CNIS, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec proposition d'octroi du caractère obligatoire.**

**Cet avis est valide pour l'année 2025.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL